

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

**Délibération**  
n° 2016.12.399

**Stratégie foncière -  
Délégation au  
Président de  
l'exercice du Droit de  
Préemption Urbain :  
modification de la  
délibération n° 203 du  
25 juin 2015**

**LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

**Secrétaire de séance** : Armand DEVANNEAUX

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.12.399**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
URBANISME

Rapporteur : **Monsieur YOU**

**STRATEGIE FONCIERE - DELEGATION AU PRESIDENT DE L'EXERCICE DU DROIT DE  
PREEMPTION URBAIN : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 203 DU 25 JUIN 2015**

Par délibération n°105 du 26 mars 2015, le conseil communautaire a institué le droit de préemption urbain et a déterminé les zones pour lesquelles GrandAngoulême s'offre la possibilité d'exercer ce droit.

Par délibération n°203 du 25 juin 2015 modifiée, le conseil communautaire a délégué l'exercice du droit de préemption au Président de GrandAngoulême au nom et pour le compte de l'EPCI, sur les zones pour lesquelles il a été institué (zones U, NA et AU des POS-PLU), à l'exception des secteurs et périmètres de l'agglomération situés sur les communes membres sur lesquels le DPU ou le DPU renforcé a été délégué à des tiers identifiés.

Puis, par délibération n°15 du 27 janvier 2016, le conseil communautaire a modifié les conditions de délégation de l'exercice du droit de préemption,

Or, dans la mesure où certaines délibérations portant sur la délégation du droit de préemption urbain ont été modifiées et d'autres approuvées depuis le 25 juin 2015, il convient de modifier la délibération n°203 en conséquence.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 15 novembre 2016,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la modification de la délibération n°203 du 25 juin 2015.

**DE DELEGUER** l'exercice du droit de préemption urbain au Président de GrandAngoulême au nom et pour le compte de l'EPCI sur les zones pour lesquelles il a été institué par la délibération n°105 du 26 mars 2015, à l'exception des secteurs et périmètres sur lesquels le DPU et le DPU renforcé ont été délégués par le conseil communautaire dans le cadre des délibérations :

- n° 2015.06.204 concernant ANGOULEME : Délégation du DPU et DPUR sur Angoulême
- n° 2016.10.306 concernant ANGOULEME : Modification n° 1
- n° 2015.03.109 concernant FLEAC : Délégation du DPU sur Fléac
- n° 2015.06.207 concernant FLEAC: Délégation du DPU sur Fléac (projet "Centre-Bourg - Thouérat")
- n° 2015.06.205 concernant GOND-PONTOUVRE : Délégation du DPU et DPUR
- n° 2016.10.307 concernant GOND-PONTOUVRE : Modification n°1
- n° 2015.03.108 concernant LA COURONNE Délégation du DPU sur La Couronne
- n° 2015.10.315 concernant LA COURONNE : Modification n°1
- n° 2015.03.112 concernant LINARS : Délégation du DPU sur Linars
- n° 2015.03.111 concernant L'ISLE D'ESPAGNAC : Délégation du DPU sur l'Isle d'Espagnac
- n° 2015.06.208 concernant L'ISLE D'ESPAGNAC : Délégation du DPU sur l'Isle d'Espagnac (projet "Centre-Bourg")

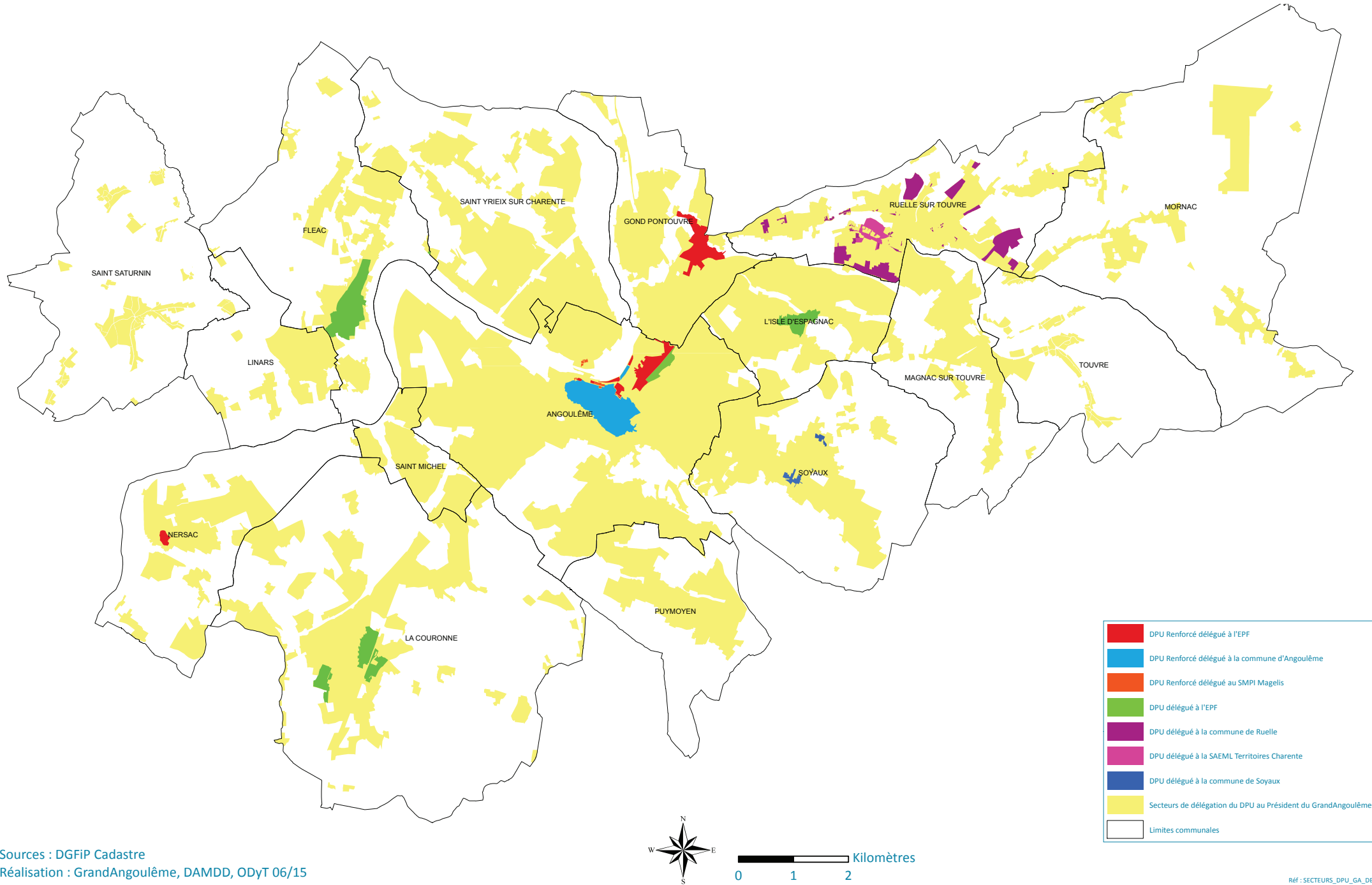
- n° 2015.03.113 concernant MAGNAC : Délégation du DPU sur Magnac
- n° 2015.03.114 concernant MORNAC : Délégation du DPU sur Mornac
- n° 2015.06.206 concernant NERSAC : Délégation du DPU et DPUR sur Nersac
- n° 2015.03.116 concernant PUYMOYEN Délégation du DPU sur Puymoyen
- n° 2015.03.117 concernant RUELLE : Délégation du DPU sur Ruelle
- n° 2015.03.118 concernant SAINT-MICHEL : Délégation du DPU sur St-Michel
- n° 2015.03.119 concernant SAINT-SATURNIN : Délégation du DPU sur St Saturnin
- n° 2015.03.120 concernant SAINT-YRIEX : Délégation du DPU sur St Yrieix
- n° 2015.03.121 concernant SOYAUX : Délégation du DPU sur Soyaux
- n° 2015.10.314 concernant SOYAUX : Modification n°1
- n° 2016.01.014 concernant SOYAUX : Modification n°2
- n° 2015.03.122 concernant TOUVRE : Délégation du DPU sur Touvre

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous actes et document afférents.

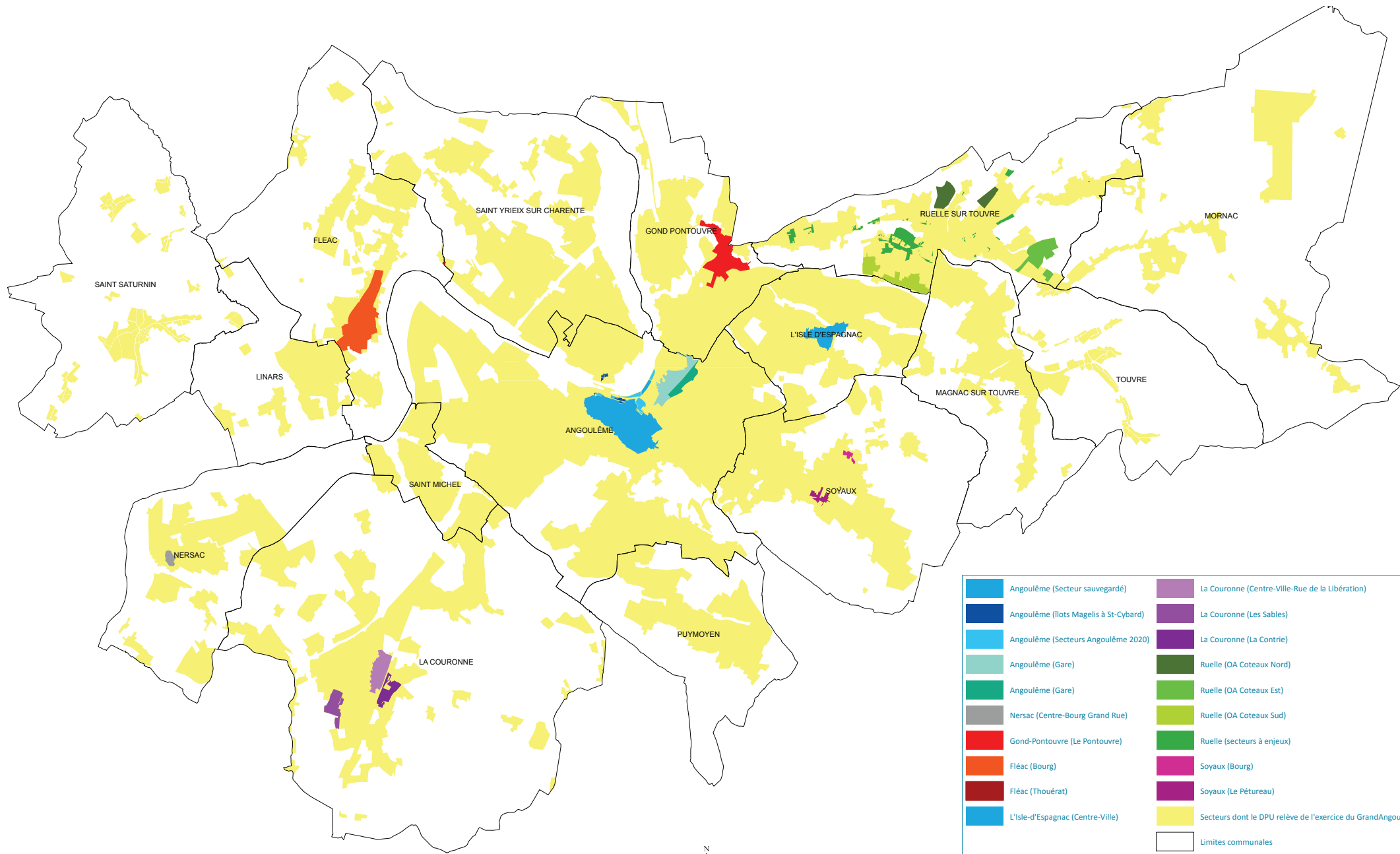
**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>21 décembre 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>21 décembre 2016</b>

# Secteurs de délégation du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé sur le GrandAngoulême (hors emplacements réservés)



# Secteurs de Droit de Prémption Urbain et Droit de Prémption Urbain Renforcé institués sur le GrandAngoulême



	Angoulême (Secteur sauvegardé)		La Couronne (Centre-Ville-Rue de la Libération)
	Angoulême (Ilots Magelis à St-Cybard)		La Couronne (Les Sables)
	Angoulême (Secteurs Angoulême 2020)		La Couronne (La Contrie)
	Angoulême (Gare)		Ruelle (OA Coteaux Nord)
	Angoulême (Gare)		Ruelle (OA Coteaux Est)
	Nersac (Centre-Bourg Grand Rue)		Ruelle (OA Coteaux Sud)
	Gond-Pontouvre (Le Pontouvre)		Ruelle (secteurs à enjeux)
	Fléac (Bourg)		Soyaux (Bourg)
	Fléac (Thouérat)		Soyaux (Le Pétureau)
	L'Isle-d'Espagnac (Centre-Ville)		Secteurs dont le DPU relève de l'exercice du GrandAngoulême
			Limites communales